

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
14	19

Date de la convocation
23/11/2023

OBJET
DE
LA DELIBERATION

VENTE LOCAUX MAISON DE SANTE



SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023



**DELIBERATION N° 09
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre, à 20 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- X. CAUQUIL (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- J.-M. CUILLE (procuration à A.-L. HUNOT)
- F. MALLET-MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- C. REWUCKI (procuration à C. CARIAT)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la Maison de Santé sont sur le point de se terminer. Il est prévu depuis le départ la vente de certains locaux aux professionnels de santé. Il s'agit de définir les prix de ventes.

Pharmacie : M. Alain LAURENTI
Officine : 271.10 m²
Coût : 271.10 X 2 712 €/ m² = 735 231.00 € TTC

Local Médecin : M. Jean LAURENTI
Lot n°6 : 34.70 m² + 16.50 m² de commun = 51.20 m²
Coût : 51.20 X 2 749.48 €/ m² = 140 773.37 € TTC

Local Dentiste : M. David LOPEZ
Lot n°5 : 34.05 m² + 16 m² de commun = 50.05 m²
Coût : 50.05 X 2 749.48 €/ m² = 137 611.74 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 17 voix pour et 2 abstentions :

- Valide les prix de vente des locaux aux professionnels de santé comme ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents concernant ces ventes, y compris l'acte et le règlement de copropriété.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire,
Karine PERROTIN

Le Maire
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20231130-DE09-301123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2023
Affichage : 04/12/2023

